

Les canaux d'irrigation du Briançonnais : témoins de la société montagnarde d'hier et d'aujourd'hui

Autor(en): **Rousselot-Pailley, Aurélie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Histoire des Alpes = Storia delle Alpi = Geschichte der Alpen**

Band (Jahr): **12 (2007)**

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-12746>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les canaux d'irrigation du Briançonnais

Témoins de la société montagnarde d'hier et d'aujourd'hui

Aurélie Rousselot-Pailley

Zusammenfassung

Die Bewässerungskanäle des Briançonnais.

Zeugen einer alpinen Gesellschaft gestern und heute

Das Briançonnais ist für sein bemerkenswertes Netz von Bewässerungskanälen bekannt. Diese Kanäle sind das Werk zahlreicher Generationen von Gebirgsbewohnern, welche sich spätestens seit dem ausgehenden Mittelalter zu einer Gemeinschaft verbanden, um ihr Land vor überschwemmten Wildbächen zu schützen und die Felder und Wiesen während der Trockenphasen zu bewässern. Seit 1865 gewährleisteten die «Associations Syndicales Autorisées» (ASA) mit ihren Präsidenten und Beisitzern die Einhaltung der geltenden Verordnungen und kontrollieren die Wartung der Kanäle durch ihre Eigentümer. Derzeit sind die ASA nicht mehr aktiv; aktuell sichern die Gemeinden den Unterhalt einiger Hauptbewässerungskanäle. Zwar dienen diese ihrem eigentlichen Zweck, nämlich das bewirtschaftete Land zu bewässern, nicht mehr, doch werden sie noch für die Bewässerung von Privat- und Gemüsegärten eingesetzt. Das Ziel dieser anthropologischen Studie ist es, das Funktionieren der Bewässerungsnetze einiger Gemeinden der Pays des Écrins zu beschreiben und Fragen zur wirtschaftlichen und kulturellen Bedeutung hinsichtlich einer Rehabilitation der Bewässerungskanäle zu stellen. Schliesslich geht es ebenfalls darum, die Zukunftsperspektiven dieser Kanäle zu analysieren.

Introduction

L'eau a toujours été au centre des préoccupations des sociétés humaines, aussi loin que l'on remonte dans le temps et dans l'espace. Pour répondre à ses besoins, l'homme a dû se donner les moyens d'utiliser et de maîtriser cette ressource essentielle à toute vie. Si l'eau manquait, il fallait aller la chercher et la canaliser; si elle sortait de son lit, il fallait s'en protéger. Ainsi, depuis les premières traces celtes jusqu'à la création du lac de Serre-Ponçon, les communautés hautes-alpines ont dû domestiquer, entretenir, détourner les cours d'eau des rivières et des torrents afin d'appriivoiser leur environnement.¹

Bien que nous n'ayons guère de traces écrites sur les conditions de vie des Briançonnais avant la fin du Moyen Âge, on peut aisément imaginer qu'ils ont su utiliser l'eau des torrents et des rivières en la dérivant le long de canaux pour irriguer leurs terres, et se protéger des eaux torrentielles dangereuses. Il existe, en effet, des réseaux de canaux d'irrigation anciens et très diversifiés dans le Briançonnais.

Il est important de souligner qu'en dehors des aspects agricole et environnemental, les canaux ont eu un rôle social essentiel dans les sociétés alpines, car pour construire, entretenir, développer et utiliser les canaux, ces communautés devaient se réunir, s'organiser et faire appliquer des règlements engageant toute la population.²

Ces pratiques, établies depuis des siècles, se sont maintenues grâce au travail collectif d'entretien des canaux. La transmission de ces savoir-faire se faisait de génération en génération. La mobilisation des utilisateurs des canaux était spontanée sinon systématique, puisque ces réseaux étaient essentiels à l'agriculture de montagne qui fournissait les denrées de première nécessité aux habitants. Mais, depuis quelques décennies, ce paysage physique et humain s'est profondément modifié et continue de se transformer. La vie des montagnards s'est certes adoucie, les contraintes liées à l'environnement ne sont plus les mêmes que par le passé, le confort et l'accès aux services ont rendu superflu les différents travaux d'aménagement et d'entretien du paysage alpin. Le patrimoine culturel et environnemental spécifique à ce milieu en subit les conséquences qui, bien qu'en général bénéfiques du point de vue humain, sont néanmoins souvent dramatiques du point de vue territorial. Les bouleversements qu'ont connus les milieux alpins au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle ont profondément modifié les mœurs et la culture de ce «pays», et de nombreuses traditions séculaires sont en voie de disparition.

Bien que les canaux ne remplissent plus leur rôle initial lié à l'agriculture d'irrigation des très nombreuses et petites parcelles cultivées, ils sont, pour une partie d'entre eux, toujours en usage entre mai et octobre. La plupart d'entre eux servent à l'arrosage des jardins et des potagers privés, de même qu'à l'irrigation des prés encore exploités par le peu d'agriculteurs restant.

Le but de cette étude anthropologique est de décrire le fonctionnement des réseaux de canaux d'irrigation de certaines communes du Pays des Écrins (canton de l'Argentière); de mener une réflexion autour des enjeux qu'implique la question de leur réhabilitation, notamment en matière de gestion et d'économie de l'eau. Enfin, nous aborderons, grâce aux témoignages d'acteurs locaux, les représentations de rupture ou de renouement à l'environnement qu'évoquent les canaux et les sentiments d'identité associés à la perte de cette tradition issue d'une culture ancienne.

Situation géographique, relief et climat

Le Briançonnais se situe au nord-est du département des Hautes-Alpes, dans une région de très hautes montagnes. Le nom de Briançonnais s'applique à la partie du versant méridional de la chaîne des Alpes qui forme le Bassin supérieur de la Haute Durance. Il communique avec l'Italie par les cols du Montgenèvre et de l'Echelle, avec l'Oisans par celui du Lautaret, avec le Queyras par les cols d'Izoard et des Ayes, avec la Savoie par le col du Galibier. Il s'ouvre enfin, au sud sur l'Embrunais par le Pertuis-Rostang, où la Durance atteint une grande profondeur.³

Le territoire sur lequel porte l'enquête réalisée pour cette étude est celui de la vallée de Vallouise, qui comprend, du nord au sud, les quatre communes de Pelvoux, Vallouise, Puy Saint-Vincent et Les Vigneaux, et celui de la commune de L'Argentière-La Bessée. Il fait partie de la Communauté de Communes du Pays des Écrins qui se situe dans la zone périphérique du Parc National des Écrins. Le Pays des Écrins couvre 9 pour cent de la surface du département des Hautes-Alpes, avec une superficie de 51 400 hectares, 6000 habitants y résident en permanence et 2600 résidences secondaires y sont répertoriées à ce jour.

Ces communes sont entourées de hautes montagnes, de cols élevés et peu accessibles. Le caractère de haute montagne qu'évoque la vallée de Vallouise est adouci par un climat de type «intra-alpin» teinté d'influences méditerranéennes. Certes, les hivers sont longs, les neiges abondantes, mais la douceur

Tab. 1: *Comparaison des caractéristiques physiques des communes étudiées*

Communes	Superficie (ha)	Altitude minimale (m)	Altitude maximale (m)
Pelvoux	12'752	1200	4102
Vallouise	7700	1100	3669
L'Argentière-La Bessée	6455	959	3247

du printemps entraîne la fonte des neiges et permet une croissance rapide de la végétation. Le Pelvoux interpose sa masse colossale entre l'Ouest, dispensateur habituel des pluies, et le Briançonnais. Ce dernier, avec ses 621 millimètres de précipitations annuelles est la région des Alpes françaises la moins arrosée. Les précipitations maximales ont lieu au printemps et surtout à l'automne. Plus du quart des précipitations tombent sous forme de neige, avec une durée d'enneigement variable (15 novembre–15 mars). Ainsi, malgré un climat sec en période estivale, la vallée dispose de ressources en eau relativement abondantes, grâce aux montagnes qui l'entourent et qui lui restituent une quantité d'eau importante au printemps, lors de la fonte des neiges, et en été par la fusion des glaciers.

Il faut aussi souligner l'influence de l'exposition, d'autant plus sensible en Vallouise que la vallée est orientée nord-ouest/sud-est. En fonction de l'emplacement géographique des communes, celles-ci disposent de ressources plus ou moins importantes car en Vallouise les versants ubacs sont constitués de roche granitique qui favorise l'écoulement de l'eau en surface, tandis que les versants adrets sont constitués de roche calcaire qui favorise l'infiltration de l'eau. Cette influence se manifeste sur la végétation. Elle se traduit par l'opposition entre les versants exposés au soleil (l'adret) où l'insolation fixe les cultures, et ceux qui demeurent à l'ombre (l'ubac), couverts de prairies et de forêts.

Histoire des canaux: origine, techniques et réglementation

Avant 1343, seuls les nobles possédaient le droit sur l'eau. Avec la «Charte des Escartons», les habitants sont déclarés francs et bourgeois. Dès lors, ce sont les propriétaires terriens et les bourgeois qui dirigent le Grand Escarton.



Fig. 1: Arrondissements du nord du département des Hautes-Alpes. Source: *Balade dans les Escartons et les vallées Vaudoises*, carte extraite de dépliant touristique réalisé par la Comunità Montana Valli Chisone e Germanasca, 2000.

Ce sont ces classes sociales qui impulsent la création et l'entretien des canaux d'irrigation.

Au départ, l'autorisation de disposer de l'eau semble être liée au travail fourni par les propriétaires pour la construction des canaux les concernant. La répartition de l'eau était réglementée selon des périodes définies et elle se faisait au moyen d'un astucieux jeu de vannes également bien calibrées. Par la suite, la répartition s'est faite en fonction de la surface de la terre irrigable. Avec de tels enjeux, il n'est pas surprenant que les archives témoignent de très nombreux conflits entre habitants à la suite du non-respect des règles.

A la Révolution, l'établissement, l'entretien ou le développement de ces réseaux et constructions agricoles, gérés à l'échelle du hameau, n'étaient pas

inclus dans les compétences communales des communes instaurées en 1790. Après la Révolution, pourtant prompt à uniformiser les institutions et à abolir les associations d'individus de l'Ancien Régime, l'Empire octroya aux Hautes-Alpes un régime spécifique permettant aux maires des communes, voire à des «commissions de propriétaires intéressés», de combattre par des digues, des curages et ouvrages d'art, les effets des crues torrentielles. C'est là l'origine institutionnelle, au XIX^e siècle, de plusieurs centaines de commissions syndicales de propriétaires, plus tard dénommées «Associations Syndicales Autorisées» (ASA). La vocation de ces associations était de construire et d'entretenir les digues et les canaux d'irrigation, deux moyens complémentaires et primordiaux de garder et mettre en valeur la terre.⁴

La vie en haute montagne comporte maintes difficultés pour ses habitants. Ceux-ci exploitaient leur environnement pour produire les matières premières qui leur étaient indispensables et vivaient de ce qu'ils produisaient. Pour assurer les réserves de fourrage nécessaires à l'hivernage des bêtes, il fallait consacrer d'importantes surfaces aux prés, mais également améliorer le rendement par une irrigation soignée.

Les canaux d'irrigation sont une spécificité des pays de hautes montagnes du Sud de la France, ceux qui souffrent à la fois de la fonte des neiges, des orages et des étés secs. Si la région du Briançonnais n'est pas aride, son climat est pour le moins sec en été et la maigreur des sols pentus font de l'irrigation une nécessité. La situation est accentuée par le décalage entre l'époque des précipitations et celle des cultures (sécheresse estivale).

L'irrigation est une technique qui permet des rendements 2 à 3 fois supérieurs pour les cultures, les prairies, les pâturages. Une fois l'eau arrivée à hauteur des terres à irriguer, par un tronçon principal, il reste à la répartir équitablement entre les différents secteurs. Ce qui demande une organisation complexe qui nécessite des installations ingénieuses et précises.⁵

Les nombreux canaux d'irrigation du Briançonnais sont l'œuvre de générations de montagnards. Ils disposaient de moyens très simples mais avaient une connaissance exacte des lieux, un esprit d'observation remarquable et beaucoup d'ingéniosité. Les techniques mises en œuvre à l'époque ne sont pas bien connues, mais étant donné le relief, elles devaient être variées. Lorsque le terrain s'y prête, une simple rigole est creusée dans le sol. Au besoin, le remblai de soutènement est consolidé. Lorsqu'il s'agit de traverser des zones difficiles, de véritables ouvrages d'art sont mis en place.⁶ Les tracés des canaux sont parfois spectaculaires, ils peuvent passer à travers la roche, être suspendus, etc. Les

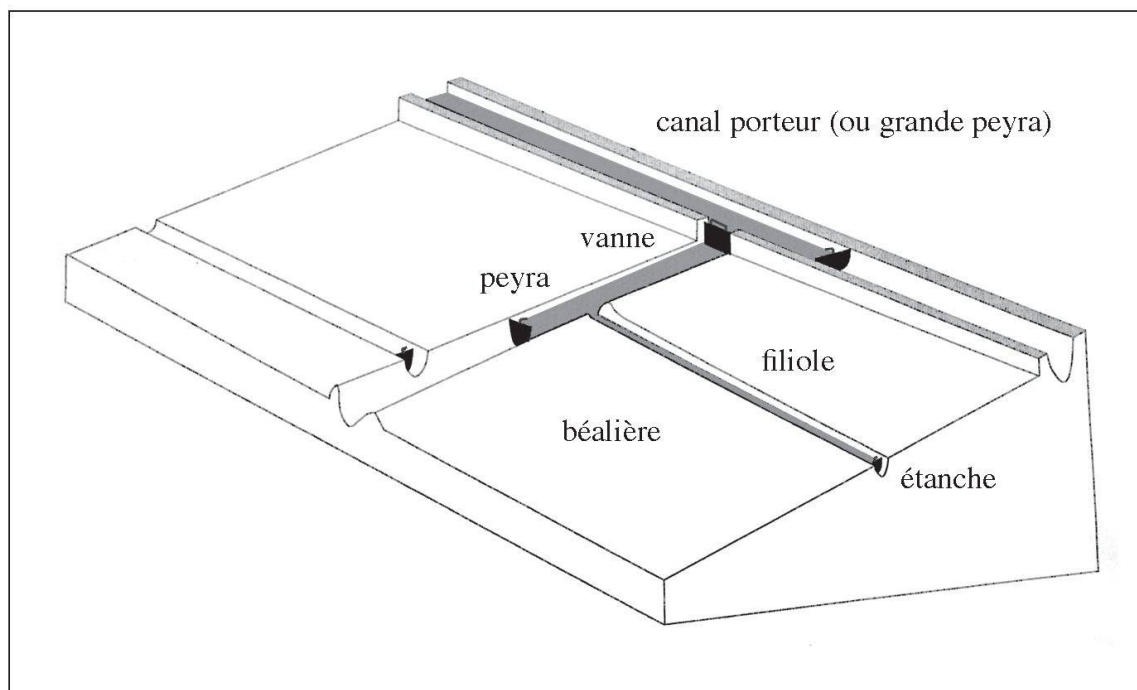


Fig. 2: Schéma du fonctionnement d'un canal. Source: C. Dumont, D. Gilbert, R. Les-tournelle, *Les canaux d'irrigation du Briançonnais*, Briançon, Société Géologique et Minière du Briançonnais, 1995.

montagnards savaient tracer des canaux à niveau pour arroser un maximum de surface. Pour cela, les canaux suivaient quasiment des courbes de niveau tout en étant ni trop pentus pour éviter l'érosion ni trop horizontaux afin que l'eau s'écoule. Ces canaux nécessitent d'être entretenus régulièrement, autrement ils disparaissent rapidement étant vite encombrés par des roches et des arbres, ou bien le soutènement s'effondre.

Alors que la construction et l'entretien du canal sont du ressort de la collectivité, l'arrosage proprement dit est une affaire privée. On procède uniquement par ruissellement, c'est-à-dire par écoulement gravitaire. À partir du canal, situé en haut de la parcelle, l'eau est détournée et orientée par un système de rigoles, réparties tout au long du terrain à irriguer, que l'arroseur contrôle avec une pierre plate (lauze) ou une plaque de fer (tanche). Une technique qui réclame une présence constante et beaucoup de patience, ainsi qu'une attention soutenue et une bonne connaissance empirique des différents prés et champs.⁷

Depuis 1865, ce sont les Associations Syndicales Autorisées (ASA), avec présidents et assesseurs, qui assurent l'application des règlements en vigueur et contrôlent l'entretien des canaux par les propriétaires. Les ASA sont des



Fig. 3: *Photo d'une parcelle irriguée par gravité. Source: Chemins de l'eau, N° 7, mars 2000. Collection Expérimenter pour agir. Parcs Naturels régionaux de France.*

établissements publics à caractère administratif, permettant l'exécution et l'entretien à frais communs de travaux d'aménagement d'un périmètre composé des parcelles des propriétaires associés. Un canal est à la fois un domaine public et une propriété collective. Il est privé par ses membres, propriétaires de terres qui bénéficient des ouvrages exécutés, par ses statuts, par sa gestion associative. Il est public par l'intérêt général des travaux effectués, la possibilité de recevoir des subventions publiques, sa gestion financière étant contrôlée, en outre, par la Trésorerie générale.⁸ Par ailleurs, le gouvernement verse des subventions aux agriculteurs pour l'entretien et l'irrigation des prés et éviter ainsi que ces derniers ne dessèchent et ne brûlent. Le statut des ASA est donc ambigu.

Aujourd'hui, un grand nombre d'ASA ne sont plus actives – bien qu'elles existent toujours sur le plan administratif – et ce sont les communes qui assurent la gestion de l'entretien des canaux porteurs. Ces canaux survivent ainsi, tant bien que mal, et servent encore à quelques agriculteurs ou particuliers qui irriguent ainsi prés et champs ou jardins d'agrément et potagers.

Les canaux d'irrigation ont plusieurs fonctions. Comme ceux-ci sont perméables, une grande partie de l'eau prélevée est restituée au milieu, en fait seuls 15 pour cent de l'eau prélevée sert à l'irrigation, le reste s'infiltre dans le sol. Ils irriguent les terrains de montagne, entretiennent la végétation et la faune, maintiennent une certaine humidité dans le milieu et limitent ainsi le risque d'incendie, drainent les eaux de pluie, alimentent en eau les sources et les nappes phréatiques, etc. En fait, les canaux n'étant pas étanches, seuls 15 pour cent de l'eau prélevée sert à l'irrigation et le reste s'infiltre dans le sol et est donc restituée au milieu.

La loi de 1865 a créé des règles d'utilisation et d'organisation de l'entretien des canaux. La codification des «tours de rôle» permettait à chacun d'arroser à des moments bien précis aussi bien de jour que de nuit. Les tours de rôle fonctionnaient 24 h/24 h, et à la minute près, car il y avait beaucoup d'arrosants. Les principes fondamentaux permettant à tout le monde de bénéficier de l'eau des canaux étaient que «nul ne peut porter l'eau sur une parcelle qui ne lui appartient pas» et «que le propriétaire arrose ou non, il doit assurer la continuité de la circulation de l'eau». Aujourd'hui, ces tours de rôle ne sont plus nécessaires. Il y a assez d'eau pour tout le monde, et même en surabondance, et pourtant les conflits sont toujours d'actualité.

État des lieux et gestion des réseaux

L'eau, nous l'avons précisé plus haut, était canalisée grâce à diverses techniques et répartie grâce à des réseaux de canaux porteurs et secondaires sur la plupart des terrains cultivés. Pendant des siècles, la surveillance des canaux et l'entretien de la circulation des eaux courantes ont fait partie des pratiques quotidiennes et reposaient sur la solidarité des montagnards et sur une gestion collective. Aujourd'hui, ces canaux tombent en désuétude dans la plupart des communes du canton. Les habitants n'en ont plus l'utilité, car leur vie et leurs activités n'en dépendent plus.

Jusqu'aux années 1970, chaque commune de la vallée avait sur son périmètre une ou plusieurs ASA qui, grâce au travail de bénévoles, garantissaient le bon fonctionnement des réseaux de canaux d'irrigation. Mais, en 2005, seule l'Argentière-La Bessée possédait encore des ASA en pleine activité. Ces trois ASA y géraient chacune un périmètre défini de canaux d'irrigation. Dans les autres communes, en revanche, la gestion des canaux a été prise en main par

les municipalités. Mais ces dernières, faute de moyens financiers suffisants et parce que le nombre des utilisateurs diminue, ne peuvent assurer que l'entretien des canaux porteurs.⁹

Cependant, en 2006, on observe un regain d'intérêt pour ces «vieux canaux», puisque plusieurs communes voient leurs ASA se réveiller et se remettre en activité grâce au courage et à la ténacité de quelques volontaires. Que la fonction initiale des canaux ne soit plus suffisante pour justifier tant d'efforts n'empêche pas la population de s'y sentir culturellement attachée, suffisamment du moins pour retrouver la volonté de prolonger leur existence.

Cette preuve de bonne volonté n'est pas seule en cause. La loi sur l'eau de 1992 a fait évoluer le mode de gestion des canaux. Dorénavant, (1) le régime de la subrogation, qui permettait aux municipalités de se subroger aux ASA et de prendre en charge l'entretien des canaux – sans en être ni responsables ni propriétaires – n'est plus autorisé; (2) les ASA ne fonctionnant plus au 31 décembre 2006 perdent leur autorisation de prélèvement sur le milieu, à moins qu'elles ne présentent, avant cette date, l'arrêté préfectoral qui a autorisé la création de l'ASA antérieurement à la loi sur l'eau de 1992; (3) le Préfet pourra dissoudre d'office les ASA qui ne sont plus en activité depuis au moins 3 ans, ce qui représente une procédure juridique très lourde.

L'Argentière-La Bessée a conservé une gestion collective des canaux grâce aux ASA. Mais les modalités de leur fonctionnement diffèrent notamment en ce qui concerne l'ASA de l'Echaillon et l'ASA du plan Léothaud.

a) *L'ASA de l'Echaillon* fut initialement créée en 1872. Dans les années 1990, elle est tombée en désuétude, faute d'entretien et de ressources financières suffisantes pour engager des travaux. La longueur des canaux porteurs, dans des lieux d'accès souvent difficiles, exigeait une main d'œuvre beaucoup plus importante. Or, il n'était ni légal ni possible financièrement pour la commune d'affecter plus de personnel à l'entretien des canaux de l'ASA. Le recours à un prestataire privé était exclu pour éviter une trop forte hausse des taxes.¹⁰ Une implication accrue des propriétaires était donc l'unique solution possible. Grâce au travail consciencieux de quelques bénévoles, l'ASA a été remise sur pied et elle compte actuellement 280 adhérents, pour la plupart citadins, et 2 ou 3 agriculteurs. Afin de maintenir les services de l'ASA, les nouveaux responsables ont fait adopter, non sans difficultés, une double solution:

1) Une augmentation des taxes et une répartition des dépenses et des charges entre les intéressés en fonction de la surface qu'ils possèdent dans le périmètre;

2) Les travaux sont exécutés, autant que possible, par des prestations en nature, le nombre de journées de prestation de chaque propriétaire étant déterminé en fonction de la surface détenue, mais avec la possibilité pour lui, toutefois, d'acquitter sa prestation en argent.

Ceci a permis d'assurer la remise en état des canaux et l'entretien annuel chaque printemps, ainsi que les travaux urgents d'intervention en cours de campagne. 80 adhérents participent aux demi-journées d'entretien et la taxe dont ils sont redevables est annulée sur le rôle annuel. En revanche, les propriétaires qui n'assurent pas leurs prestations en nature paient la taxe.

Lors du changement de propriétaire d'une parcelle syndiquée, l'acquéreur devient automatiquement adhérent de l'ASA avec tous les droits et obligations que cela implique. Il ne le sait pas forcément; il revient donc au notaire, lors de la rédaction des actes, de l'en informer.

Ce règlement, qui peut être ressenti comme contraignant, est la clé de voûte du fonctionnement de l'ASA de l'Echaillon, et par conséquent une nécessité pour assurer la pérennité du réseau.

b) L'ASA du plan Léothaud fonctionne à 100 pour cent grâce au bénévolat. Les arrosants desservis par le canal de l'Ubac étant appelés à se rendre aux corvées d'entretien des canaux. Les membres de l'ASA ne souhaitent pas appliquer de taxe d'arrosage, car ils n'ont ni les moyens humains ni financiers pour en assurer la gestion. Et ils partent du principe qu'en faisant payer les arrosants, l'ASA serait perçue comme une structure de service offrant l'eau des canaux comme un produit de consommation. Elle serait par conséquent dans l'obligation d'assurer le droit à l'eau des propriétaires des parcelles desservies. Avec le fonctionnement actuel, ceux qui ne participent pas aux corvées ne peuvent rien réclamer. Jusqu'ici, les 2 ou 3 corvées organisées chaque année et l'aide matérielle apportée par la municipalité de L'Argentière rendent possible l'entretien des canaux.

Mais le nombre d'arrosants qui participent aux corvées, même s'il est suffisant, n'est pas très encourageant, car les gens se démobilisent. Sur les 50 ou 60 arrosants, seulement 20 participent à l'entretien et leur moyenne d'âge est de 65 ans. Les jeunes sont très rares, et cela inquiète beaucoup les anciens. Ils craignent que «dans dix ans les canaux aient disparus par manque de main d'œuvre», car après eux «qui prendra la relève?»¹¹

Malheureusement, cette gestion basée sur le volontariat et la solidarité ne suffit pas à assurer l'autonomie financière de l'ASA et, en cas de gros travaux, celle-ci ne sera pas en mesure d'en assumer les coûts. C'est pourquoi

ce fonctionnement est actuellement remis en question. La solution envisagée serait de réunir les trois ASA de L'Argentière-La Bessée pour être plus fort, imposer une taxe d'arrosage à tous les utilisateurs et ainsi financer un poste à mi-temps ou à plein-temps dédié à la gestion de l'ensemble des réseaux de canaux de la commune.

Enjeux socio-économiques et pérennité des canaux

Si la population avait de nouveau besoin des canaux d'irrigation, ce serait certainement la meilleure garantie de leur pérennité. Ce n'est pas le cas actuellement. Les besoins en eau d'arrosage ont fortement diminué, et le système d'alimentation en eau potable permet de substituer le robinet et le tuyau d'arrosage au canal, de sorte que la plupart des habitants arrosent leur jardin avec de l'eau potable. Les maires pourraient prendre un arrêté municipal interdisant l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage, mais ils s'en abstiennent pour des raisons politiques sans doute, mais aussi parce que les communes se trouvent au pied des sources et ont de l'eau en abondance. Ceci explique d'ailleurs que les communes du Pays des Écrins bénéficient d'une dérogation préfectorale autorisant la facturation de l'eau au forfait et non pas au volume. Quelle que soit donc la quantité d'eau consommée par foyer, le coût annuel de l'eau est le même, ce qui a pour conséquence que la consommation annuelle par individu est quatre fois supérieure à la moyenne nationale. La loi de 1992 prévoit l'annulation de ces dérogations forfaitaires à plus ou moins brève échéance et le recours à une facturation au prorata du volume consommé, ce qui augmentera considérablement le prix de l'eau.

Cependant, «dans l'esprit des gens du pays, encore aujourd'hui et malgré le fait qu'ils perdent progressivement leur capacité d'autogestion de l'environnement, l'intérêt de la gestion de l'eau potable et du contrôle de son utilisation n'est pas compris», car l'eau a toujours été disponible de façon illimitée, sans contraintes ni surveillance. Les autochtones ont tendance à penser que l'eau leur appartient, car ils sont les premiers sur son parcours. Cette idée renforce un comportement de consommation peu économique, alors qu'elle devrait faire en sorte que les gens se sentent les gardiens et les protecteurs de ce réservoir. Les habitants ont peu conscience de la valeur de l'eau et de la richesse patrimoniale que représentent les canaux d'irrigation.

Finalement, pour la population locale, la question de l'économie de l'eau n'est

pas prioritaire, car la situation n'est pas critique. Ils sont davantage sensibles aux questions de préservation du paysage, ou encore d'activité touristique ludique.

Pour les communes concernées, il y a deux raisons de maintenir les réseaux de canaux:

- (1) ils pourraient devenir un élément de valorisation du patrimoine culturel et environnemental en devenant des sentiers de randonnée;
- (2) dans les communes où les futures tarifications de l'eau se feront au prorata du volume d'eau consommé, les habitants seront très contents de pouvoir utiliser l'eau des canaux pour l'arrosage plutôt que l'eau potable.

La commune de Pelvoux: prise de conscience

Les nouvelles lois sur l'eau de 1992 déclarent l'eau patrimoine de la Nation l'eau n'est donc plus propriété des individus mais devient celle de l'État qui peut la gérer, c'est-à-dire savoir qui prélève l'eau, en quelle quantité et comment elle est restituée. Le but de relancer l'ASA du Béal Neuf consiste à ne pas perdre le droit à l'eau. Et pour le Pelvousien qui vit dans ce château d'eau qu'est le massif des Écrins, il est impossible de croire et d'envisager que ces ressources qui leur paraissent illimitées, ne lui appartiennent plus. Certains anciens, même s'ils ne pensent pas que ce droit puisse leur être retiré, restent attachés à ce patrimoine et se sentent concernés. Et puis, nombre de Pelvou-siens cultivent un potager par plaisir ou par des raisons économiques et ont encore besoin des canaux.

Lors des réunions d'information organisées par la mairie, beaucoup de résidents secondaires étaient présents et semblaient conscients du problème. Peut-être parce qu'ils savent que l'eau peut être rare et cher. «La dialectique a été de dire qu'en réveillant l'ASA, qui était active jusqu'en 1998, nous conserverons notre droit à l'eau et nous préservons l'avenir.» L'ASA percevra des taxes relatives à la surface arrosée, elles seront nivelées selon des paliers non proportionnels à la surface. Et comme l'ASA n'a pas comme finalité de faire de l'argent, la taxe ne sera pas très élevée ni facturée aux personnes participant aux corvées. Mais si les gens ne viennent pas, la taxe sera augmentée.

La commune de Vallouise: situation problématique

Les ASA de Vallouise ont démissionné de leur fonction dans les années 1970. Dès lors, la commune s'est subrogée à ces ASA et a pris en charge la gestion des canaux d'irrigation principaux, sans cependant réclamer la taxe d'arrosage à laquelle elle avait droit. Les arrosants, particuliers et agriculteurs, les utilisent donc gratuitement depuis plus de 30 ans, mais ils sont très peu nombreux à se rendre aux corvées et à assumer, de fait, une partie de l'entretien de ce bien commun. Ce sont les techniciens de la mairie qui s'occupent de l'entretien et de la réparation du réseau des canaux, alors que le réseau n'est officiellement pas sous le contrôle de la municipalité, puisque la commune n'en est pas propriétaire du périmètre des ASA. Cela signifie aussi que la commune ne peut pas percevoir de subventions, que les coûts d'entretien sont financés par son budget «fonctionnement», qu'aucune récupération de la TVA n'est possible. Les travaux de gros œuvre posent donc de réels problèmes. Leur coût est une pure charge pour la municipalité et plombe le budget général. Le service public que représentent les canaux est par conséquent celui qui coûte le plus cher aux contribuables étant donné le nombre d'utilisateurs.

Pour sortir de cette situation très problématique, et parce que la loi sur l'eau l'y oblige, la commune envisage actuellement deux solutions:

(1) Retrouver les arrêtés préfectoraux notifiant la création des 6 ou 7 ASA que comptait la commune et relancer un certain nombre d'entre elles. Mais cette option ne semble guère satisfaisante, étant donné le désintérêt de la population pour ce sujet. Ils ne seraient qu'un ou deux volontaires à se présenter pour assumer la gestion de ces ASA. «Les habitants y sont pourtant intellectuellement attachés, mais rares sont ceux qui s'investiraient pour leur entretien ou qui seraient prêts à payer de nouveau les taxes d'arrosage.»

(2) La commune de Vallouise se propose de devenir propriétaire du réseau des canaux d'irrigation, en rachetant le périmètre foncier que détient actuellement l'ASA. La mairie part du principe que «la situation des canaux à ce jour est la résultante d'une mauvaise gestion du réseau et qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de le réhabiliter. En déclarant ce projet d'utilité publique, la préfecture devrait accéder à la demande de la municipalité, bien que cette procédure soit extrêmement lourde.» Une fois propriétaire, la municipalité pourrait instaurer une gestion saine du réseau d'irrigation en limitant le périmètre de ce dernier aux principaux canaux et en faisant appel à une entreprise pour le gros œuvre tout en comptant sur les redevances (taxes, impôts) et les journées de corvée pour

l'entretien. Le coût de l'entretien passerait sur le budget «fonctionnement» et le coût des ouvrages et aménagements passerait sur le budget «investissement». Des subventions seraient alors envisageables. En tant que propriétaire, la municipalité serait en droit de faire respecter les devoirs de la population, c'est-à-dire les taxes et les servitudes.

Dans un cas comme dans l'autre, il faudra faire comprendre aux habitants qu'il est dorénavant important d'allier la dimension patrimoniale à la dimension fonctionnelle des canaux d'irrigation. Cela aussi semble poser quelques difficultés car «certains arrosants sont profondément attachés à la dimension fonctionnelle et ne comprennent pas quel est l'intérêt de rentrer dans une logique patrimoniale et touristique». Ceux qui, en revanche, sont le plus ouverts à cette idée sont les résidents secondaires conscients du problème de la réhabilitation des canaux.

Enfin, s'il devait s'avérer que la population rejette violemment les deux options, la municipalité risque fort bien de ne pas relever le défi et d'abandonner le projet de réhabilitation des canaux du fait des procédures très lourdes qu'il implique, sans pour autant satisfaire les contribuables.

Perspectives

«À Vallouise, les canaux fonctionnaient depuis sept siècles et en quelques dizaines d'années tout a disparu.» La raison en est que «les gens ont beaucoup émigré jusque dans les années 1950 sur la Provence pour y gagner leur vie. Il y a eu une deuxième émigration intellectuelle et professionnelle pour aller travailler en ville. De fait, la plupart des propriétaires des terrains du cadastre ne résident plus ici, ou bien les terrains sont en indivision, ce qui entraîne un désintérêt de la part de ces propriétaires pour leurs terres. Avant, chacun entretenait son terrain, il en vivait. Aujourd'hui, il y a une inadéquation entre les usagers et leur capacité physique à entretenir les canaux car les derniers arrosants sont pour la grande majorité des anciens. Les arrosants qui utilisent encore les canaux sont les derniers, après eux il n'y en aura plus et les derniers canaux disparaîtront!»

La moyenne d'âge de ceux qui entretiennent encore les canaux est relativement élevée car les gens intéressés par les canaux sont ceux qui cultivent un potager et ces personnes ont souvent plus de 40 ans ou sont retraitées.

Pour les anciens qui ont vu se perdre cette culture des canaux, leur avenir ne fait

aucun doute: «[...] dans dix ans c'est cuit!» C'est une perte culturelle car, sans ce travail communautaire, la solidarité des villages de montagne disparaît ainsi que la connaissance du réseau: «[...] les gens oublient même jusqu'à l'origine de l'eau qu'ils utilisent!» Ils n'imaginent pas l'histoire des canaux et le travail constant que ceux-ci requièrent. De plus, les notaires n'informent pas toujours les nouveaux propriétaires des obligations qu'ils ont relativement aux canaux. Mais, en général, une fois que ces derniers sont informés, ils ne sont pas contre l'idée de participer à leur entretien. Ils sont même demandeurs.

Dans un premier temps, il est important de changer le terme de «corvée des canaux». Pour les anciens, la journée de corvée n'avait rien d'ennuyant, c'était l'occasion de se rencontrer, de faire un bon casse-croûte, de causer, etc. Le terme de «journée d'entretien des canaux» serait moins rédhibitoire. L'objectif est de faire du jour de corvée la fête de l'eau et des canaux. Il faudrait organiser des visites commentées pour les groupes et les écoles afin de faire comprendre qu'un canal entretenu est utile à la population et à l'environnement, et constitue un témoignage de la solidarité villageoise d'autrefois. Ces visites seraient faciles à mettre en place, car les sites sont accessibles et les bénévoles des ASA seraient ravis de transmettre leur savoir.

Et finalement, à l'image du Valais suisse, on pourrait aménager les canaux en sentiers pédestres en les interdisant aux VTT et aux troupeaux de bestiaux, car ils les dégraderaient rapidement. Les canaux deviendraient des lieux de randonnée et seraient ainsi valorisés par le tourisme, ce qui permettrait d'obtenir des subventions par la Région ou le Département.

Conclusion

Les difficultés du mode de vie des montagnards imposaient qu'ils soient proches de la nature et de l'environnement. Ils étaient forcés d'entretenir le paysage et de produire ce dont ils avaient besoin. C'est là l'origine agricole des canaux d'irrigation. À l'époque, il y avait un automatisme instauré socialement qui assurait la pérennité des canaux et la passation des savoir-faire.

Avec le rassemblement des terres et l'exode rural des 50 dernières années, l'économie de montagne s'est profondément modifiée. La modernité a apporté «le progrès» dans ces lieux reculés et la population jusqu'alors exclusivement montagnarde a évolué vers des populations hétérogènes: autochtones versus nouveaux arrivants et permanents versus résidents secondaires. Dans les sociétés

traditionnelles, les canaux fonctionnaient très bien parce que tout le monde vivait de la même manière et avait les mêmes besoins. Or l'abandon de ces canaux signifie pour les gens du pays la perte de la connaissance et de la maîtrise de leur environnement. Ils vivent aujourd'hui d'une économie touristique basée sur l'offre de services. L'augmentation des revenus s'accompagne de l'augmentation de la consommation, et ce comportement est en rupture avec la société communale d'autrefois dont la survie dépendait de la solidarité de la collectivité.

Malgré cela, une partie de la population ressent la nostalgie du passé et renoue avec certaines traditions. L'intérêt que suscitent à nouveau les canaux d'irrigation est davantage d'ordre environnemental et culturel que fonctionnel. C'est toutefois cette nouvelle approche patrimoniale et touristique qui pourrait garantir l'existence des canaux d'irrigation en tant que témoins d'un mode de vie séculaire et caractéristique des vallées des Alpes du Sud.

Notes

- 1 N. Pogneaux, *Les paysans de la Haute-Durance du 15^e au 19^e siècle. Travaux agricoles et conditions de vie*, l'Argentière-La Bessée 2006.
- 2 A. Rousselot-Pailley, *Description et analyse des activités humaines liées à l'eau dans la vallée de Vallouise (Hautes-Alpes)*, Gap 2005.
- 3 M.-M. Cézard, *La Vallouise à travers l'histoire*, Gap 1981.
- 4 I. Brissaud, C. Dumond, «Étude comparative de quelques canaux d'irrigation de l'Arc alpin», *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, (Gap) 2003, pp. 103–116.
- 5 C. Dumond, D. Gilbert, R. Lestournelle, *Les canaux d'irrigation du Briançonnais*, Briançon 1995.
- 6 Brissaud/Dumond (voir note 4), pp. 103–116.
- 7 C. Dumond, «Les canaux d'arrosage du Briançonnais, Modalités de gestion et droits d'eau», in: O. Aubriot, G. Jolly (éd.), *Histoire d'une eau partagée: Provence-Alpes-Pyrénées*, Aix-en-Provence 2002, p. 101.
- 8 P. Guyard, «Des digues, des canaux, et des archives», *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, (Gap) 2003, pp. 141–153.
- 9 Rousselot-Pailley (voir note 2).
- 10 M. Polge, S. Loiseaux, «Les ASA au cœur du développement territorial. Pour la gestion collective des ressources naturelles», *ASA info* (Cabrières d'Aigues), 2003.
- 11 Ces affirmations ont été faites lors d'un entretien par les anciens. Pour respecter leur anonymat, leur nom n'est pas mentionné.

Leere Seite
Blank page
Page vide